Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_017-DE

Délibération n° 2026.017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_017-DE

Fougères Agglomération **2026.017**

2026.017 - SEM ORCHESTR'AM – Acquisition des parts de Liffré Cormier Communauté

Vu la délibération n°2023.120, en date du 3 juillet 2023, relative à la répartition des actions de la SEM ORCHESTR'AM ;
Vu la délibération n°2024.138, en date du 23 septembre 2024, relative à l'acquisition des parts de Liffré Cormier Communauté ;
Pour rappel, Liffré Cormier Communauté est détentrice de 3.500 titres du capital social de la SEM ORCHESTR'AM, représentant 19.600 €.
Par courrier du 3 juin 2024, Liffré Cormier Communauté a fait part à Fougères Agglomération de son souhait de céder l'ensemble de ses parts.
L'Assemblée Générale de la SEM ORCHESTR'AM, lors de sa réunion, le 26 juin 2024, a donné son accord pour une répartition des titres entre Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne.
Toutefois, Couesnon Marches de Bretagne a finalement fait part à la SEM de son souhait de ne pas acquérir les parts de Liffré Cormier Communauté.
Par conséquent, il est proposé à Fougères Agglomération d'acquérir l'ensemble des parts de Liffré Cormier Communauté.

Détenteur actuel		**Répartition des parts après acquisition**	
Liffré Cormier Communauté	3.500 actions à 5,60 €, soit 19 600 €	**Fougères Agglomération**	**3.500 titres, soit 19 600 €**

Vu l'avis de la commission « Attractivité économique et emploi – Urbanisme dynamique rurale et territoire numérique » du 25 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'acquisition de 3 500 titres du capital de la SEM ORCHESTR'AM auprès de Liffré-Cormier Communauté pour un montant de 19 600 € ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU